



## Droit au 13eme mois suite a un licenciement

Par **valycia**, le **14/08/2009** à **17:58**

Bonjour,

Je viens d'être licenciée d'une société agro-alimentaire suite à un refus de mutation avec 7 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

J'ai reçu mon solde de tous comptes et je n'ai pas eu droit au 13ème de l'année 2009 au prorata.

J'ai appelé mon ancienne entreprise et on m'a répondu que je dois être sur les lieux du travail ????? pour percevoir mon 13ème mois. Je suis licenciée en date du 09/07/09.

Le 13ème mois est versé en Décembre.

Je voudrais savoir si il ont droit de me refuser mon 13ème mois de l'année 2009 au prorata?

En vous remerciant

Cordialement

Par **Visiteur**, le **15/08/2009** à **07:37**

bonjour,

tout dépend de l'origine de ce 13ème mois..

en premier à vérifier dans convention collective....

ensuite sur le contrat de travail (il doit être mentionné faisant partie de votre salaire annuel)